



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE  
NATIONALE : *service des opérations et de  
l'emploi ; sous-direction de l'emploi ; bureau de  
l'organisation et des effectifs.*

**ARRÊTÉ portant création de la brigade de  
Laudun-l'Ardoise (Gard) et modification des bri-  
gades territoriales de Bagnols-sur-Cèze et Roque-  
maure (Gard).**

*Du 16 octobre 2006.*

NOR D E F G 0 6 5 2 6 2 7 A

---

*Références :*

- Décret du 20 mai 1903 (mention au BO/G, p. 1017 ; BOEM 650) modifié.
- Décret 73-259 du 09 mars 1973 (BOC/SC, p. 523, BOC/G, p. 288, BOC/M, p. 278, BOC/A, p. 150 ; BOEM 110\* et 650) modifié.
- Décret 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO du 28, texte no 3 ; BOEM 120-0\*)

*Pièce jointe :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM n° 650

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PP 4, 2007, texte 16.

---

Art. 1. La brigade territoriale de Laudun-L'Ardoise (Gard) est créée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Bagnols-sur-Cèze et Roquemaure (Gard) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes des brigades territoriales de Bagnols-sur-Cèze, Laudun-l'Ardoise et Roquemaure exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1<sup>o</sup> du code de procédure pénale.

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des armées.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division, major général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.

ANNEXE

Brigades territoriales	Circonscription actuelle	Circonscription nouvelle
<b>Laudun-l'Ardoise</b>	<b>(Création)</b>	<b>Chusclan</b> <b>Codolet</b> <b>Connaux</b> <b>Gaujac</b> <b>Laudun-l'Ardoise</b> <b>Orsan</b> <b>Saint-Paul-les-Fonts</b> <b>Saint-Victor-la-Coste</b>
<b>Bagnols-sur-Cèze</b>	Bagnols-sur-Cèze Cavillargues <b>Chusclan</b> <b>Codolet</b> <b>Connaux</b> <b>Gaujac</b> Le Pin <b>Orsan</b> Sabran Saint-Etienne-des-Sorts Saint-Nazaire <b>Saint-Paul-les-Fonts</b> Saint-Pons-la-Calm Tresques Vénéjan	Bagnols-sur-Cèze Cavillargues Le Pin Sabran Saint-Etienne-des-Sorts Saint-Nazaire Saint-Pons-la-Calm Tresques Vénéjan

Brigades territoriales	Circonscription actuelle	Circonscription nouvelle
<b>Roquemaure</b>	<b>Laudun-l'Ardoise</b> Lirac Montfaucon Roquemaure Saint-Geniès-de-Comolas Saint-Laurent-des-Arbres <b>Saint-Victor-la-Coste</b> Sauveterre Tavel	Lirac Montfaucon Roquemaure Saint-Geniès-de-Comolas Saint-Laurent-des-arbres Sauveterre Tavel